



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 08 avril 2020

Suite à l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire, des milliers d'entreprises Ardéchoises sont à ce jour en cessation partielle ou totale d'activité. Bien qu'ils aient souscrit un contrat d'assurance « perte d'exploitation », de nombreux artisans, commerçants, entreprises, libéraux Ardéchois ont essuyé un refus de la part de leur assureur de les dédommager pour la perte d'activité qu'ils subissent.

Les assureurs invoquent deux facteurs :

- le dédommagement ne porterait que sur le dommage matériel et non sur le chiffre d'affaires non réalisé ;
- les pandémies ne seraient pas retenues par les assureurs parmi les cas ouvrant droit à dédommagement.

Cette situation a soulevé une vague d'incompréhension de la part d'acteurs économiques Ardéchois qui, en toute bonne foi, pensaient bénéficier d'un dédommagement. Dans de nombreux cas, ce dédommagement conditionne la pérennité économique de leur activité.

Critiqués pour leur manque de réactivité et d'engagement, certaines assurances ont pris dernièrement des mesures intéressantes, comme le remboursement de primes pour les assurés, la fourniture de masques ou de repas pour les professionnels de santé, le financement de la recherche sur les maladie infectieuse... **Pour autant, le compte n'y est pas.**

J'ai donc écrit à la Présidente de la Fédération des Assurances (FFA) en lui demandant de mettre en place une contribution exceptionnelle. Cela est, d'autant plus, réalisable que le nombre de sinistres actuellement déclaré (domestiques, professionnels, accidents sur les routes...) est très faible en raison du confinement alors que, par ailleurs, professionnels et particuliers continuent de payer leurs cotisations d'assurance.

Les assureurs ne peuvent pas être les grands absents du mouvement de solidarité nationale alors que des entreprises se meurent. J'invite les pouvoirs publics à mettre la pression nécessaire pour que l'effort de solidarité soit plus fort à l'égard des commerçants, artisans et libéraux.